

Commerces en danger

L'appel au secours d'une sellerie

Touchée de plein fouet par la crise sanitaire, la propriétaire a alerté les services de l'État il y a plus d'un mois.

Xavier Lafargue

L'arcade du 37, Pictet-de-Rochemont fleure bon le beau cuir. Ambiance de travail feutrée dans ce petit atelier où chaque outil porte la marque du temps et de l'artisanat. La sellerie d'équitation Kühnen, dernière du genre à Genève, vient de souffler ses 61 bougies. Mais son avenir s'assombrit. Fabienne Panelati, qui a repris l'arcade il y a douze ans, a alerté plusieurs services de l'État il y a plus d'un mois déjà. Un courrier sous forme de véritable SOS. «Mais personne ne m'a contactée jusqu'ici», déplore-t-elle.

Avec la crise sanitaire, sa microentreprise est prise à la gorge, explique cette artisane du cuir de 58 ans, spécialisée en sellerie d'équitation. «J'ai vraiment l'impression d'avoir fait tout juste, d'avoir suivi toutes les recommandations. Mais mes lettres et mes e-mails restent le plus souvent sans réponse. Pendant le premier semi-confinement, j'ai mis mon apprentie au chômage tout en lui payant ses salaires, mais malgré de nombreux courriers, je n'ai pas reçu de compensation de la caisse de chômage.»

Factures en retard

Aujourd'hui, la situation s'est encore dégradée. «J'ai un mois



Fabienne Panelati et, dans le fond, son apprentie, Etiosa, en plein travail dans la sellerie Kühnen. Fortement impacté par la crise sanitaire, cet atelier créé en 1959 risque de disparaître. LUCIEN FORTUNATI

de salaire en retard pour mon apprentie, c'est horrible! Je veux continuer à former, je veux que des jeunes puissent profiter de mon expérience. Mais j'attends un peu de soutien de la part des pouvoirs publics.» Depuis le mois de mars, elle-même ne s'octroie plus de salaire. «Mais alors que je devrais avoir droit à une perte de gain, je n'ai rien reçu car, me dit-on, je ne gagne pas assez, mon revenu se situant à moins de 10'000 francs par an!»

Sur son bureau, les factures s'accumulent. «J'ai emprunté 4000 francs sans savoir comment je pourrai les rembourser. Et j'ai dû engager une secrétaire pour faire face aux démarches administratives compliquées, liées au Covid. J'ai du retard dans mes factures, dans le paiement du loyer de l'arcade aussi, avec les frais de rappel qui s'ensuivent chaque mois.» Certes, elle a bénéficié d'une aide du Canton et du propriétaire de l'immeuble pour le loyer d'avril «et je les en

remercie. Mais je viens d'apprendre que je n'aurai aucune aide pour celui de mai, car mon loyer se situe en dessous de 3500 fr. par mois!»

Soutien aux artisans

Ce que demande la sellière, «c'est seulement de pouvoir travailler. Ici, nous réparons ou créons toutes sortes d'objets. Le domaine de l'équitation ne représente que 30% de notre activité. Mais il y a aussi la bagagerie, les articles de confec-

tion... Nous travaillons beaucoup avec les compagnies historiques, par exemple, pour des étuis ou des fourreaux d'épée. Certains services de l'État pourraient faire appel à nous? Le soutien aux artisans passe aussi par là, non?»

Fabienne Panelati veut malgré tout y croire encore. «Depuis 2012, les commerçants du quartier ont beaucoup souffert des travaux du CEVA. Et ce n'est pas fini. Mais on est toujours là. Je suis d'un naturel optimiste, j'es-

père encore que les services de l'État vont réagir.»

L'État répond enfin

Ils ont réagi! Suite à notre appel, la conseillère d'État Nathalie Fontanet, chargée depuis peu du Développement économique, nous a fait parvenir la copie d'un courrier où, en substance, elle regrette que la lettre de Fabienne Panelati ne lui soit pas parvenue directement. «Sur le fond, je suis bien sûr sensible au cri du cœur de cette dame et à la situation extrêmement difficile à laquelle son mari et elle se trouvent confrontés. Le désarroi et l'urgence exprimés dans ce courrier font écho au sentiment général que j'ai pu observer lors de mes nombreux échanges avec les commerçant-e-s genevois-e-s au cours des deux dernières semaines. J'entends la colère et l'incompréhension de toutes celles et ceux qui, comme ce couple, voient le travail d'une vie durement impacté par la crise sans précédent que nous traversons.»

Elle ajoute que le Conseil d'État a annoncé mercredi dernier de nouvelles mesures de soutien aux entreprises pour un montant de près de 45 millions. Grâce à cela, «les locataires commerciaux pourront à nouveau demander une exonération de leur loyer de novembre et de décembre». Fabienne Panelati «pourra également bénéficier d'indemnités APG supplémentaires, pour le mois de juin au 16 septembre. Par ailleurs, la part des charges sociales ainsi que le jour de carence RHT qu'elle doit assumer en temps normal en tant que cheffe d'entreprise seront pris en charge par l'État pour le mois en cours.»

PUBLICITÉ

m3 | SANITRADE

helvetic
care RIVE
CHAMPEL
MALAGNOU

COVID-19 TEST INSTANTANÉ

SOUS L'ÉGIDE DU MÉDECIN CANTONAL

Centre de dépistage rapide situé
face à la gare des Eaux-Vives

Prise de rendez-vous :
m3-test.ch ou **022 809 07 35**

- Résultats en 15 minutes sur place
- Cabines individuelles
- Personnel formé par les HUG

Test pris en charge à 100% par la Confédération

La Croix-Rouge réactive son plan d'urgence

Covid-19
Des bénévoles se chargent notamment de livrer des courses et des médicaments.

Avec le retour de restrictions sanitaires, la Croix-Rouge se mobilise à nouveau pour venir en aide aux personnes confinées. Parmi les mesures proposées dans son plan d'urgence, la livraison de courses et de médicaments mais aussi des contacts téléphoniques avec les personnes isolées ou placées en quarantaine. Toute personne vivant sur le territoire genevois peut y prétendre. Des bénévoles se chargent de ces missions, qui n'entraînent aucun contact physique.

Ceux-ci peuvent notamment se charger «d'acheter et livrer des courses de première nécessité, des médicaments sans ordonnances ou récupérer des médicaments commandés par le bénéficiaire à sa pharmacie habituelle», explique l'institution dans un communiqué.

Le service de garde d'enfants de la Croix-Rouge reste ouvert, avec des tarifs réduits. Il faudra s'acquitter de 5 à 10 francs de l'heure pour bénéficier de cette prestation, baptisée Chaperon Rouge.

Chloé Dethurens

Incendie des Tattes: l'instruction est terminée

Enquête
Cinq personnes sont prévenues dans cette procédure. Le sinistre avait fait un mort.

L'enquête autour de l'incendie du foyer des Tattes, survenu le 17 novembre 2014 dans la nuit, est terminée. Selon la RTS, cinq personnes sont prévenues à la suite de ce sinistre qui avait fait un mort, un requérant érythréen de 29 ans décédé par intoxication, et une quarantaine de blessés, dont onze graves. Beaucoup s'étaient défenestrés. L'instruction aura duré six ans au total.

Après le drame, plusieurs plaintes contre X avaient été déposées. Une expertise du Service d'incendie et de secours (SIS) avait pointé du doigt des dysfonctionnements dans le système anti-incendie. Des conclusions qui avaient été contestées par l'État de Genève. Depuis, plusieurs expertises ont été demandées et de nombreuses auditions effectuées.

«Ce tragique événement avait fait apparaître au grand jour des conditions de vie que la plus grande partie de la population ignorait ou ne pouvait même pas imaginer», note le collectif Solidarité Tattes dans un communiqué, qui commémorait lundi les six ans du drame.

Celui-ci demande toujours réparation pour les victimes, qu'elles puissent être indemnisées et obtiennent une autorisa-

tion de séjour. «Or la plupart des personnes concernées ont fui la Suisse d'elles-mêmes ou ont été renvoyées», constate le collectif. Certaines victimes n'ont d'ailleurs pas été identifiées.

«Ce tragique événement avait fait apparaître au grand jour des conditions de vie que la plus grande partie de la population ignorait ou ne pouvait même pas imaginer.»

Collectif Solidarité Tattes

L'association, qui chaque année célèbre l'anniversaire du drame, se bat par ailleurs toujours pour la régularisation d'un des sinistrés, Ayop. Ce dernier avait été blessé à la tête en sautant du troisième étage lors de l'incendie. Il y a un mois, le collectif a fait une demande pour que le jeune homme rencontre une délégation du Conseil d'État. «C'est un jeune qui a appris le français, qui désire pouvoir se former et travailler et qui a su tisser autour de lui un réseau de solidarité», précise le communiqué. **CH.D.**